



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du lundi 4 juillet 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 27/06/2022</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 11/07/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatre juillet, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusé</u> : BELZUZ Jean-Claude excusé, donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Absents</u> : FOURNIER Christophe, KOCIOU Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : MAILLARD Valérie.</p>
<p><u>Objet</u> : Participation employeur à la mutuelle</p>	

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été publié, ainsi que ses quatre arrêtés d'application. Il a fait l'objet d'une Circulaire d'application NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012.

Vu la délibération 2018-044 du 23/07/2018 choisissant la procédure de labellisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une participation à la complémentaire santé des agents,
- **FIXE** le montant de la participation à hauteur de 40 €/mois, soit un montant pour l'année 2022 de 480 €.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN